

## **SYLLABUS DE COURS**

	T		
Intitulé du cours	Politiques environnementales de l'Union Européenne		
Enseignant(e)	Sébastien Chailleux		
Champ disciplinaire	Science politique	Mots clés	Action publique ; environnement, Europe
Langue d'enseignement	French	Niveau	Master
Semestre	Semestre	Nombre d'ECTS	4 ECTS
Volume d'heures	18 heures	Modalités d'examens	A définir
Descriptif	Comment l'environnement s'est constitué en objet de politique publique européenne? Quels ont été les effets de ces politiques sur les problèmes environnementaux et sur le processus d'intégration européenne? Quels acteurs interviennent dans ces politiques? Voilà quelques questions auxquelles ce cours tente d'apporter des réponses en présentant les différentes facettes des politiques environnementales européennes.  Après avoir suivi ce cours, l'étudiant est capable de reconstruire l'histoire des principaux problèmes environnementaux au sein de l'Union Européenne, d'identifier les instruments utilisés, d'évaluer leurs effets sur les Etats-membres mais aussi à l'international. Le cours est divisé en deux blocs. Dans un premier temps, il s'agit d'aborder de manière transversale les enjeux environnementaux à travers les acteurs qui les portent, les instruments qui les régulent et les effets des politiques européennes. Dans un second temps, différents problèmes sont abordés de manière plus spécifique notamment la question du contrôle des produits chimiques et la protection de la biodiversité.  Le cours est évalué en contrôle continu sous deux modalités. Les étudiants travaillent par groupe de trois ou quatre sur un projet de réforme d'une politique sectorielle européenne (60% de la note finale). La réforme de la politique en question doit être soit substantielle, soit procédurale et sa visée normative doit être claire. Il s'agit de produire un argumentaire à la manière d'une coalition d'advocacy (réelle ou fictive). Le projet de réforme est présenté sous la forme d'une vidéo de 4-5 minutes qui peut mobiliser des éléments textuels, des extraits vidéos ou photo, des entretiens, etc. L'exercice évalue la capacité des étudiant.e.s à définir un objet précis de réforme, à synthétiser des enjeux complexes et à la présenter de manière claire. Il permet également de valider la compréhension des éléments vus en cours sur le rôle des différents acteurs et les grandes orientations des politiques environnementales européennes.		



## **Bibliographie**

Hoerber. 2013. The origins of energy and environmental policy in Europe. Routledge.

Berny. 2011. « Intégration européenne et environnement : vers une Union verte ? », *Politique Européenne*, vol.1, n°33, pp.7-36

Jordan et Adelle (dir.). 2013. Environmental policy in the EU. Routledge.

Knill et Liefferink. 2007. *Environmental politics in the EU*. Manchester University Press.

Halpern. 2011. « L'Union Européenne, vecteur d'innovation instrumentales ? Les logiques d'instrumentation de la politique française de l'environnement (1971-2006) », *Politique Européenne*, vol. 1, n°33, pp.89-117

Aykut. 2014. « Gouverner le climat, construire l'Europe : l'histoire de la création du marché du carbone (ETS) », *Critique internationale*, vol.1, n°62, pp.39-55

Oberthur et Dupont. 2021. « The EU's international climate leadership : towards a grand climate strategy ? » *Journal of European Public Policy*, vol. 28, n°7, pp.1095-1114

Oberthur et Rabitz. 2013. « On the EU's performance and leadership in global environmental governance : the case of the Nagoya Protocol », *Journal of European Public Policy*, vol.21, n°1, pp.39-57

Arpin et Cosson, 2021. « Seeking legitimacy in European biodiversity conservation policies: the case of French national parks", *Environmental Science & Policy*, 116, pp.181-187

Fairbrass et Jordan. 2011. « Protecting biodiversty in the EU : national barriers and European opportunities », *Journal of European Public Policy*, vol.8, n°4, pp.499-518

Jouzel et Lascoumes. 2011. « Le règlement REACH : une politique européenne de l'incertain. Un détour de régulation pour la gestion des risques chimiques », *Politique Européenne*, vol.1, n°33, pp.185-214